

FICHE SYNDICALE DE SUIVI A RENVoyer AU SNES ACADEMIQUE

Affectation des Enseignants, CPE, DOC, Co-Psy fonctionnaires stagiaires 2nd degré 2012, académie de Montpellier

CONCOURS : INTERNE / EXTERNE :

DISCIPLINE :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : Portable : Courriel :

Situation en 2011-2012 (entourer) :

Étudiant / Report de stage / Renouvellement de stage / Contractuel enseignant / AED /

Titulaire EN (département :) / Titulaire FP (département :)

Type de stage choisi pour 2012-2013 : affectation dans le 2d degré / report de stage / autre

Barème : (en principe, le barème académique est celui que vous avez obtenu sur votre premier vœu lors de la première phase d'affectation)

Rappel des éléments de ce barème :

1/ Classement au concours : vous êtes reçu (e) sur
(150 pts pour le 1^{er} décile, 15 pts de moins pour chaque décile suivant)

2/ Agrégation : 100 pts OUI / NON

3/ Rapprochement de conjoint : 150 pts OUI / NON

+ enfant à charge : 75 pts/enfant Nombre d'enfants :

4/ Travailleur handicapé et bénéficiaire de l'obligation d'emploi : 1000 pts OUI / NON

5/ Titulaire de la fonction publique : 500 pts OUI / NON

6/ Enseignant, CPE contractuel : 500 pts (1 an équivalent temps plein sur les 2 dernière années) OUI /NON

IMPORTANT : joindre impérativement à cette fiche le double de votre liste de vœux envoyée au rectorat, ainsi que le double de :

- tout courrier annexe
- toutes les pièces justificatives :

pour le barème : pacs, mariage, livret de famille et/ou certificat de grossesse délivré au plus tard le 13 juillet (suffisant(s) pour les personnes ni pacsés ni mariés avec enfant(s), pour les grossesses il faut en plus une reconnaissance anticipée), attestation professionnelle du conjoint, inscription à Pôle emploi, justification du domicile du conjoint, attestation de reconnaissance de travailleur handicapé pour les collègues handicapés et bénéficiaires de l'obligation d'emploi, justificatif de la situation professionnelle antérieure pour les titulaires de la Fonction Publique ou les enseignants et CPE contractuels.

pour la nomination en tant que fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours externes : Master 2 ou équivalent.

N'oubliez pas d'envoyer au rectorat une copie de toutes les pièces justificatives, y compris de celles déjà envoyées au ministère